

Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2007/2143(INI)
Procédure terminée	
Rapport annuel 2007 sur la zone euro	
Sujet	
5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'intérêt	
5.20.01 Coordination des politiques monétaires, Institut monétaire européen (IME), Union économique et monétaire (UEM)	
5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	PSE ROSATI Dariusz	13/03/2007
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Affaires économiques et financières	ALMUNIA Joaquín	

Evénements clés			
03/05/2007	Publication du document de base non-législatif	COM(2007)0231	Résumé
21/06/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/06/2007	Vote en commission		Résumé
28/06/2007	Dépôt du rapport de la commission	A6-0264/2007	
11/07/2007	Débat en plénière		
12/07/2007	Résultat du vote au parlement		
12/07/2007	Décision du Parlement	T6-0348/2007	Résumé
12/07/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2007/2143(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel

Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/6/49075

Portail de documentation

Document de base non législatif	COM(2007)0231	03/05/2007	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission	PE390.394	24/05/2007	EP	
Amendements déposés en commission	PE390.561	11/06/2007	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A6-0264/2007	28/06/2007	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T6-0348/2007	12/07/2007	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2007)4170	29/08/2007	EC	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2007)4733	24/09/2007	EC	

Rapport annuel 2007 sur la zone euro

OBJECTIF : Déclaration annuelle 2007 sur la zone euro de la Commission européenne.

CONTENU : depuis la déclaration annuelle de l'an dernier, la reprise économique de la zone euro n'a cessé de gagner du terrain. La croissance de la zone euro s'est établie à 2,7% en 2006. Il s'agit de la performance la plus élevée depuis 2000, qui se situe également bien au-dessus de sa moyenne de long terme. La croissance de l'emploi s'est accélérée en 2006 pour atteindre environ 1,5%, soit l'équivalent de près de deux millions d'emplois nouveaux. L'inflation est restée autour de 2% en 2006, mais elle a reculé en fin d'année lorsque les prix de l'énergie se sont repliés. La croissance récente a eu des effets particulièrement significatifs sur l'emploi. Le taux de chômage est revenu à 7,5% en décembre 2006, soit son niveau le plus bas depuis 15 ans. La croissance de la productivité du travail s'est établie à 1% en 2006, contre une augmentation annuelle moyenne de 0,7% pendant la dernière décennie. Plusieurs indices tendent à suggérer que ce rebond n'est pas exclusivement de nature cyclique. En effet, les États membres commencent à récolter les fruits de leurs efforts visant notamment à accroître les taux de participation sur le marché du travail, à encourager la R&D et l'innovation, à accroître le capital humain et à créer un environnement plus attrayant et plus compétitif pour les entreprises. Les perspectives de croissance économique de la zone euro sont plus favorables en 2007 qu'elles ne l'ont été pendant de nombreuses années.

Ces résultats indubitables ont mis l'UEM dans une position de force face aux défis qui l'attendent encore. Au nombre de ceux-ci figurent le relèvement du potentiel de croissance, l'amélioration de l'adaptation aux chocs économiques, la mise en ordre de la fiscalité européenne et réussir l'élargissement de la zone euro.

Les principaux messages contenus dans le rapport annuel sont les suivants :

Davantage d'assainissement budgétaire et de réformes structurelles : la solidité de la croissance de l'an dernier, associée aux efforts d'assainissement des États membres, et notamment de ceux qui connaissent un déficit excessif, a entraîné un recul plus marqué du déficit budgétaire de la zone euro qu'on ne l'espérait. De 2,5% en 2005, le déficit moyen est retombé à 1,6% du PIB en 2006. La Commission se félicite de l'accord récent de l'eurogroupe de poursuivre sur la lancée des résultats budgétaires de 2006, meilleurs que prévus, en visant des objectifs budgétaires plus ambitieux que ceux établis dans les programmes de stabilité. En respectant ces engagements, la plupart des membres de la zone euro qui n'ont pas encore réalisé leurs objectifs budgétaires à moyen terme y parviendront en 2008 et en 2009; la totalité des États membres devraient s'efforcer d'en faire autant d'ici à la fin de la décennie. Sur le plan des finances publiques, les États membres doivent résister à la tentation d'un relâchement budgétaire et saisir les occasions offertes par la vigueur économique nouvelle de la zone euro pour parvenir à l'assainissement des finances publiques et mener à bien de nouvelles réformes structurelles. L'assainissement des finances publiques devrait aider les membres de la zone euro à faire face aux implications économiques du vieillissement de leur population. Dans les cinquante prochaines années, il n'y aura, pour chaque retraité, que deux personnes en âge de travailler. Si les tendances et les politiques actuelles se maintiennent, le potentiel de croissance dans la zone euro retombera de plus de 2% d'ici à 2010 à 1% environ en moyenne entre 2031 et 2050.

Obtenir une croissance économique durable : si la zone euro récolte les fruits de la stratégie de Lisbonne, elle doit également préparer le terrain pour de nouvelles réformes structurelles. Tout d'abord, les réformes économiques réduiront les goulets d'étranglement inflationnistes dans la zone euro et contribueront à soutenir la reprise économique. De plus, des marchés de produits, du travail et de capitaux qui fonctionnent bien sont essentiels pour assurer une bonne réponse aux chocs économiques qui leurs sont spécifiques dans le cadre de l'UEM. Dans le domaine des marchés financiers, la zone euro doit faire preuve de leadership en accélérant le rythme d'intégration au niveau de l'Union européenne, ce qui permettra d'exploiter la dynamique créée par l'euro. Parmi les domaines où des progrès pourraient être recherchés, on peut citer par exemple les activités transfrontalières de compensation et de règlement-livraison, les titres d'État libellés en euro (dont l'offre reste toujours fragmentée) et le crédit hypothécaire, tant sur le plan de son financement que de sa distribution. Les réformes du marché du travail sont également en train de porter leurs fruits en termes d'emploi et de taux de participation, mais il faut faire davantage pour faciliter l'ajustement des salaires relatifs entre les secteurs, augmenter le taux de participation de la population et faciliter la mobilité sectorielle et géographique. Enfin, dans le domaine des réformes sur les marchés de produit, les membres de la zone euro ont fait des progrès, mais il faudrait stimuler la concurrence, l'innovation et le dynamisme.

S'imposer sur la scène mondiale: l'euro entre pour une part considérable dans les émissions d'obligations sur les marchés internationaux et fait actuellement office de monnaie d'ancrage ou de référence dans les régimes de taux de change administrés d'une cinquantaine de pays. Sa part dans l'émission brute d'obligations internationales à court terme a aussi atteint 38,3% au troisième trimestre de 2006, dépassant ainsi la part du dollar américain. En même temps que son poids dans le monde, le rôle économique de l'euro doit aussi s'accroître ans la gouvernance de l'économie mondiale. Au cours de l'année écoulée pour renforcer sa représentation extérieure au sein d'institutions et de forums internationaux et pour promouvoir le dialogue macroéconomique avec des partenaires économiques stratégiques, afin également de s'attaquer aux déséquilibres globaux. Néanmoins, d'autres démarches devront être entreprises avant que la zone euro puisse véritablement s'exprimer d'une seule voix sur les questions économiques internationales.

Rapport annuel 2007 sur la zone euro

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté le rapport d'initiative de M. Dariusz ROSATI (PSE, PL) en réponse à la Déclaration annuelle 2007 de la Commission européenne sur la zone euro.

Le rapport se félicite des développements économiques favorables de l'année 2006 en termes de croissance et d'emploi, qui ont permis la création de 2 millions de nouveaux emplois et la baisse des déficits budgétaires. Il fait toutefois remarquer que les niveaux de chômage élevés et la faible participation aux marchés du travail ne permettent pas à l'Europe de réagir efficacement aux défis actuels et futurs d'une économie mondiale. Les membres de la commission estiment également qu'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives quant à la nature cyclique ou structurelle de cette reprise et appellent à faire preuve de prudence en la matière.

Soulignant qu'une politique budgétaire saine est un préalable indispensable à la croissance durable et à la création d'emplois, la commission parlementaire invite à tirer parti, de deux manières, de la reprise économique actuelle: 1) pour éliminer les déficits et accumuler des excédents, ce qui entraînerait une réduction du niveau de la dette, et 2) pour améliorer la qualité des finances publiques en investissant davantage dans l'éducation, la formation professionnelle, les infrastructures et la recherche et l'innovation, ce qui aiderait à faire face aux défis posés par le vieillissement de la population.

Si les évolutions divergentes des États membres en termes de croissance, d'inflation, de taux de change réels et d'emploi peuvent traduire la diversité de leurs évolutions, les membres de la commission soulignent cependant que les importants déficits de la balance des opérations courantes de certains États membres sont le reflet de tendances divergentes en matière de compétitivité et que ces divergences tiennent essentiellement à la diversité des approches des États membres en matière de politique économique. Les écarts de niveau de compétitivité internationale des économies de la zone euro sont principalement dus à des évolutions divergentes des coûts unitaires de la main-d'œuvre, estiment les députés.

Observant que, au cours des dernières années, la croissance des salaires est restée inférieure aux niveaux de croissance de la productivité, les parlementaires soulignent la nécessité d'assurer une distribution plus équitable des bénéfices de la croissance. Ils demandent aux actionnaires et aux dirigeants d'entreprises d'appliquer une politique responsable en ce qui concerne les rémunérations et les primes des cadres supérieurs, lesquelles tendent à croître de façon démesurée par rapport aux niveaux de salaire ordinaires, avec le risque de décourager tout soutien à une politique salariale responsable.

Selon le rapport, la combinaison de politiques budgétaires laxistes avec une politique monétaire restrictive - hausse des taux d'intérêt et appréciation des taux de change - conduit à un dosage non optimal des politiques économiques pouvant entraîner des coûts macroéconomiques de stabilisation excessifs. Une rigueur budgétaire accrue permettrait, selon les députés, d'alléger les pressions qui pèsent sur la politique monétaire et de parvenir à une combinaison de mesures plus efficace qui assurerait une croissance économique plus rapide pour un taux d'inflation donné.

Le rapport insiste également sur la nécessité de mener à bien l'intégration des marchés financiers afin de créer un système financier efficace et d'améliorer la capacité de la zone euro à faire face aux chocs économiques. A cet égard, il préconise d'accélérer le rythme des réformes structurelles des marchés des produits, des services, du travail et des capitaux et souligne que la réalisation du marché intérieur est essentielle pour favoriser la croissance économique et la création d'emplois.

Déplorant que la performance de la zone euro en matière d'innovation soit inférieure à celle des États-Unis et du Japon, les membres de la commission appellent à la mise en place d'une politique cohérente favorisant une croissance fondée sur l'innovation. Ce type de politique implique des investissements plus importants dans les infrastructures, la recherche, l'innovation, l'apprentissage tout au long de la vie et l'éducation, une concurrence accrue sur les marchés des produits et des services, un développement des secteurs financiers et des marchés du travail plus flexibles, tout en garantissant le niveau nécessaire de sécurité sociale (flexisécurité).

Sur la question de l'élargissement de la zone euro, le rapport se félicite de l'entrée de la Slovaquie dans la zone euro au 1er janvier 2007 et encourage d'autres nouveaux États membres à poursuivre leurs efforts en vue de se préparer à l'entrée dans la zone euro. Dans ce contexte, il souligne la nécessité d'un accord entre le Parlement, le Conseil et la Commission sur une feuille de route claire pour la procédure d'adhésion à la zone euro, afin de garantir une période suffisante d'évaluation et de préparation pour toutes les institutions concernées. Le rapport déplore également que la définition de la stabilité des prix utilisée pour l'évaluation des critères de convergence ne corresponde pas toujours à la définition adoptée par la BCE pour sa politique monétaire. Les députés demandent en conséquence que se poursuive l'analyse et le débat sur l'application des critères de convergence aux nouveaux candidats potentiels - surtout en ce qui concerne le critère de stabilité des prix - dans la mesure où l'inflation peut faire partie du processus de rattrapage économique.

La commission parlementaire souligne en outre la nécessité de renforcer la gouvernance et le processus d'intégration européenne, en particulier dans la zone euro, car c'est le seul moyen de faire face aux défis économiques mondiaux. Elle estime que l'Eurogroupe devrait convenir d'une feuille de route concernant ce qui devrait être fait dans la zone euro au cours des deux prochaines années. Dans le souci d'une coordination économique plus forte, elle suggère que l'Eurogroupe passe d'un cadre informel à un cadre institutionnel plus formel, qui comporte des infrastructures appropriées.

Enfin, soulignant que l'euro est devenu la deuxième devise internationale la plus importante après le dollar US, le rapport estime qu'une représentation commune à l'extérieur est un préalable nécessaire pour une véritable politique économique commune au sein de la zone euro. En ce qui concerne la représentation de la zone euro au sein des grands forums et institutions financiers internationaux, les députés réaffirment que la meilleure option reste la création d'une présidence unique de la zone euro.

Rapport annuel 2007 sur la zone euro

Le Parlement européen a adopté le rapport d'initiative de M. Dariusz ROSATI (PSE, PL) en réponse à la Déclaration annuelle 2007 de la Commission européenne sur la zone euro.

Le rapport se félicite des développements économiques favorables de l'année 2006 en termes de croissance et d'emploi, qui ont permis la création de 2 millions de nouveaux emplois et la baisse des déficits budgétaires. Il fait toutefois remarquer que les niveaux de chômage élevés et la faible participation aux marchés du travail ne permettent pas à l'Europe de réagir efficacement aux défis actuels et futurs d'une économie mondiale. Les députés estiment également qu'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives quant à la nature cyclique ou structurelle de cette reprise et appellent à faire preuve de prudence en la matière.

Soulignant qu'une politique budgétaire saine est un préalable indispensable à la croissance durable et à la création d'emplois, le Parlement invite à tirer parti, de deux manières, de la reprise économique actuelle: 1) pour éliminer les déficits et accumuler des excédents, ce qui entraînerait une réduction du niveau de la dette, et 2) pour améliorer la qualité des finances publiques en investissant davantage dans l'éducation, la formation professionnelle, les infrastructures et la recherche et l'innovation, ce qui aiderait à faire face aux défis posés par le vieillissement de la population.

Le Parlement fait observer que les écarts de niveau de compétitivité internationale des économies de la zone euro sont principalement dus à des évolutions divergentes des coûts unitaires de la main-d'œuvre. Observant que, au cours des dernières années, la croissance des salaires est restée inférieure aux niveaux de croissance de la productivité, les parlementaires soulignent la nécessité d'assurer une distribution plus équitable des bénéfices de la croissance. Ils demandent aux actionnaires et aux dirigeants d'entreprises d'appliquer une politique responsable en ce qui concerne les rémunérations et les primes des cadres supérieurs, lesquelles tendent à croître de façon démesurée par rapport aux niveaux de salaire ordinaires, avec le risque de décourager tout soutien à une politique salariale responsable.

Déplorant que la performance de la zone euro en matière d'innovation soit inférieure à celle des États-Unis et du Japon, les députés appellent à la mise en place d'une politique cohérente favorisant une croissance fondée sur l'innovation. Ce type de politique implique des investissements plus importants dans les infrastructures, la recherche, l'innovation, l'apprentissage tout au long de la vie et l'éducation, une concurrence accrue sur les marchés des produits et des services, un développement des secteurs financiers et des marchés du travail plus flexibles, tout en garantissant le niveau nécessaire de sécurité sociale (flexisécurité).

Sur la question de l'élargissement de la zone euro, le rapport se félicite de l'entrée de la Slovaquie dans la zone euro au 1er janvier 2007 et encourage d'autres nouveaux États membres à poursuivre leurs efforts en vue de se préparer à l'entrée dans la zone euro. Dans ce contexte, il souligne la nécessité d'un accord entre le Parlement, le Conseil et la Commission sur une feuille de route claire pour la procédure d'adhésion à la zone euro. Le rapport déplore que la définition de la stabilité des prix utilisée pour l'évaluation des critères de convergence ne corresponde pas toujours à la définition adoptée par la BCE pour sa politique monétaire. Les députés demandent en conséquence que se poursuive l'analyse et le débat sur l'application des critères de convergence aux nouveaux candidats potentiels - surtout en ce qui concerne le critère de stabilité des prix - dans la mesure où l'inflation peut faire partie du processus de rattrapage économique.

En matière de gouvernance, le Parlement estime qu'il est essentiel d'améliorer la coordination des politiques budgétaires des États membres sur l'ensemble du cycle, en se basant notamment sur un calendrier et des hypothèses macroéconomiques communs. Dans le souci d'une coordination économique plus forte, il suggère que l'Eurogroupe passe d'un cadre informel à un cadre institutionnel plus formel, qui comporte de véritables infrastructures

Enfin, soulignant que l'euro est devenu la deuxième devise internationale la plus importante après le dollar US, les députés estiment qu'une représentation commune à l'extérieur est un préalable nécessaire pour une véritable politique économique commune au sein de la zone euro. Ils se prononcent en faveur de la création d'une présidence unique de la zone euro.